



VILLE DE DOLE

EXTRAITdu Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 2 octobre 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 26 septembre 2017
Date de publication : 10 octobre 2017

Conseillers présents : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Jean-Pierre CUINET, M.
Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M.
Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON,
Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme
Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M.
Alexandre DOUZENEL, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M.
Ako HAMDAROU, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean
BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER

Référence

N° 17.02.10.116

CommissionFonctionnement de
l'Institution**Objet**Participation financière de
la Ville de Dole à la
restauration scolaire**Secrétaire de séance**

Sylvette MARCHAND

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Sevin KAYI à M. Philippe JABOVISTE
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Laetitia CUSSEY à M. Pascal JOBEZ (jusqu'à la DCM 17.02.10.109)
M. Jean-Claude WAMBST à Mme Françoise BARTHOULOT

Rapporteur

Daniel GERMOND

Conseillère absente en cours de séance :

Mme Justine GRUET (DCM 17.02.10.110)

Par délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé l'extension du périmètre de la définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle « action sociale » en y ajoutant la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le prestataire de service reste la Grande Tablee et le tarif du repas est fixé à 4 €.

Afin de maintenir une aide directe de la commune aux parents en fonction des revenus, la Ville de Dole remboursera à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole les aides financières qu'elle entend poursuivre comme suit :

Catégorie	Quotient familial annuel (fonction du revenu de la famille et du nombre d'enfants à charge)	Tarif repas
A	< 300 €	2,50 € (aide de la Ville 1,50€/repas)
B	>300 €	4,00 €

Cette aide sera accordée uniquement aux enfants dolois, les enfants extérieurs à Dole et inscrits dans les écoles de Dole se verront appliquer le tarif de 4 €. Il est précisé qu'en 2016, la catégorie A représentait 27 774 repas. L'aide prévisionnelle envisagée est de l'ordre de 40 000 €.

Les familles concernées par ce dispositif recevront une facture de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole où il sera indiqué le montant des repas, la participation de la commune et le reste à charge des parents.

Vu l'avis favorable de la commission « Fonctionnement de l'Institution » du 29 septembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins six abstentions :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide aux parents dolois dont l'enfant fréquente un restaurant scolaire dolois et ayant un QF < 300 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes conventions et avenants qui pourraient s'y rapporter.

*Fait à Dole, le 2 octobre 2017
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Éducatives


Jean-Baptiste GAGNOUX

